

## COMPTE RENDU

### CRÉATION DE L'AMAP DU CŒUR JOYEUX A QUESNOY-SUR-DEULE

REUNION DU 13 DECEMBRE 2012

---

Étaient présents :

- Christine & Bruno ROCHE, maraîchers
- Florence DEBACKER & Frédéric GUYOT
- Marie-Christine DHALLUIN
- Nicolas FAUQUET
- Christine et Damien HUS
- Hélène MAHIEUS
- Marielle PEUGNET

Pièce-jointe au compte-rendu :

- AMAP\_questionnaire2012\_resume.pdf

La réunion a débuté à 20h et s'est terminée à 22h30.

---

#### **1/ SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE**

Le questionnaire a été diffusé à l'ensemble des personnes intéressées par le projet de création de l'AMAP ainsi qu'aux personnes qui commandent des légumes à la ferme du Coeur Joyeux.

Le questionnaire est accessible en ligne à l'adresse suivante :

[:https://docs.google.com/spreadsheets/viewform?formkey=dHo2cnhiQm8wSGUyWTdhX0xReUNaZkE6MQ#gid=0](https://docs.google.com/spreadsheets/viewform?formkey=dHo2cnhiQm8wSGUyWTdhX0xReUNaZkE6MQ#gid=0) )

Le document ci-joint "AMAP\_questionnaire2012\_resume.pdf" propose une synthèse des résultats du questionnaire. Les points suivants ont particulièrement été relevés durant la réunion ;

- A la date du 11 décembre :
  - 26 personnes avaient répondu au questionnaire.
  - 20 donnaient leur accord de principe pour la souscription d'un contrat (8 grands et 12 petits paniers).
  - 14 manifestaient leur volonté de s'investir activement dans la création et le suivi de l'AMAP.

- Prix moyen des paniers et dépense moyenne pour les légumes :
  - Dépense moyenne habituelle pour les légumes par semaine : 14€60
  - Moyenne des propositions relatives au prix d'un petit panier (2 personnes) : 11€20
  - Moyenne des propositions relatives au prix d'un grand panier (4 personnes) : 17€
  
- Oeufs :

100% des personnes ayant répondu au questionnaire seraient intéressées par des oeufs en complément du contenu du panier.
  
- Suggestions de légumes souhaités dans le panier et non proposés dans le questionnaire :

concombre / pommes / prunes / poires / cerises / quelques fruits locaux / petits pois / roquette / mache / menthe / mûre / trévisse / asperges / bonnet de giraumon / oseille / pourpier / chou romanesco / coriandre / cerfeuil
  
- Légumes non souhaités dans le panier et non proposés dans le questionnaire :

chou rouge / chou pomme / avocat / lentilles / trop de chou
  
- Légumes proposés dans le questionnaire et pour lesquels plus de 2 personnes ne souhaiteraient JAMAIS en avoir dans leur panier :
  - 12% : rhubarbe / chou rouge
  - 15% : ciboulette / choux de Bruxelles / fève / radis rave
  - 19% : fenouil / Topinambour
  - 23% : radis noir
  
- Légumes proposés dans le questionnaire et pour lesquels plus de 2 personnes souhaiteraient en avoir chaque semaine dans leur panier pendant la saison :
  - Voir document ci-joint "AMAP\_questionnaire2012\_resume.pdf"
  
- Jour idéal de livraison :

Le vendredi (58%)
  
- Lieu idéal de livraison :

La ferme du Coeur Joyeux.

## **2/ PLAN DE CULTURE**

Bruno doit établir un plan de culture, au vue des réponses apportées dans le questionnaire concernant le choix des légumes. Il se basera également sur les commandes qui lui ont été passées cette année en "vente directe".

Il proposera un tableau prévisionnel (impossible de prédire, selon la météo, la date à laquelle les tomates seront "à point" !) des légumes qui seront proposés mois par mois dans le panier. Il y distinguera les légumes distribués occasionnellement et régulièrement.

Les plants et semis seront commandés à la mi-janvier 2013.

Bruno rappelle que concernant les fruits, il n'a pas de verger qui lui permette la distribution de poires, de pommes ou de prunes. Il est envisagé de proposer des fruits rouges.

Bruno nous souligne la difficulté de la récolte des fruits rouges et des haricots verts qui doivent être cueillis

tous les 2 ou 3 jours et doivent être distribués rapidement.

Il propose donc pour les haricots verts (très prisés des amapiens) d'en distribuer 2 à 3 fois par saison, mais il n'y aura pas de distribution sur plusieurs semaines consécutives.

Il est également suggéré qu'un chantier pourrait être organisé, pour les amapiens qui le souhaitent, afin de mettre en conserve le surplus de haricots verts. Ces conserves seraient alors distribuées durant la période hivernale.

Bruno prévoit de diversifier davantage les variétés de courges produites afin d'en proposer une différente chaque semaine dans les paniers.

### **3/ CONSTRUCTION DU PARTENARIAT ENTRE PRODUCTEUR ET CONSOMM'ACTEURS**

Au vue des éléments recueillis lors de l'analyse des réponses au questionnaire et au vue des objectifs fixés par Bruno (cf. compte-rendu du 28/11/2012), il est décidé :

- la distributions de 47 paniers par an, soit 5 semaines où la distribution ne sera pas assurée (la semaine du 15 août + 1 semaine à chaque vacances scolaires : à définir) ;
- dans la mesure du possible : début de la distribution début juin ;
- l'engagement des amapiens pour un an et 47 paniers ;
- composition des paniers : 6 légumes + 1 salade + 1 aromate (la quantité de chaque légume variant selon la taille du panier) ;
- tarifs : 11 € le petit panier (environ 2 personnes) et 16 € le grand panier (environ 4 personnes)
- distributions à la ferme du Coeur Joyeux le vendredi soir. L'horaire reste à définir mais il est proposé 17h-19h ;
- modalités de paiement : chaque amapien pourra définir la modalité de paiement qui lui convient parmi ces trois possibilités :
  - paiement en un chèque unique
  - 3 chèques débités successivement
  - 12 chèques débités successivement

Dans l'éventualité où la quantité de légumes produits ne permettrait pas d'assurer les paniers, Bruno propose la possibilité de n'assurer momentanément la livraison qu'une semaine sur deux et de reporter les paniers non-livrés en fin de contrat. Le nombre de livraisons annuelles serait alors révisé l'année suivante. Les Amapiens rappellent cependant l'importance de la garantie d'un revenu décent pour l'agriculteur.

Concernant le paiement, il pourra être intéressant d'envisager la mise en place d'un prélèvement automatique pour ceux qui le souhaitent.

### **4/ ETABLISSEMENT DU CONTRAT ENTRE PRODUCTEUR ET AMAPIENS**

Nicolas FAUQUET et Frédéric GUYOT se chargent de la rédaction du contrat. Ce contrat devra être validé en réunion par les amapiens et le producteur. Il devra être signé entre chaque Amapien et le producteur. De même, chaque Amapien devra s'engager à signer la Charte des AMAP.

### **5/ RECHERCHE DE CONSOMM'ACTEURS ADHERANT AU PROJET**

Les consomm'acteurs adhérant au projet ne sont à ce jour pas suffisamment nombreux pour permettre

d'assurer au producteur un revenu décent. Il est donc important de faire la promotion du projet. Christine POZLEWICZ enverra par mail une affiche et un flyer afin de permettre de diffuser l'information. Il serait également intéressant, dès lors que le contrat sera validé, de rédiger un document présentant plus précisément l'AMAP, son fonctionnement, les dates de distributions, la composition des paniers...

## **6/ REPARTITION DES RESPONSABILITES**

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'AMAP, il est important de mettre en place le comité d'animation, constitué de bénévoles prenant des responsabilités.

Les responsabilités ont été définies comme suit :

- 1- Coordinateur général
- 2- Organisation de la distribution
- 3- Comptabilité
- 4- Gestion des adhérents, des contrats, de la liste d'attente et accueil des nouveaux adhérents
- 5- Lien avec le réseau régional
- 6- Animation, organisation d'évènements conviviaux
- 7- Communication interne
- 8- Gestion du site Internet

Hélène MAHIEUS se propose de faire le point en janvier sur les intentions de chacun quand à la constitution du comité d'animation. Un mail sera envoyé début 2013 pour permettre à chacun d'exprimer son intention ou non de s'engager dans une responsabilité.

## **7/ AVANCEMENT DU PROJET DE CREATION DE L'AMAP**

**Validation des actions déjà réalisées :**

- Etape 1 : Constituer un groupe de consomm'acteurs
- Etape 2 : Organiser une réunion d'information des consommateurs avec l'aide du réseau régional
- Etape 3 : Trouver et choisir un producteur
- Etape 6 : Construire le partenariat entre producteur et consomm'acteurs
- Etape 9 : Choix du statut de l'AMAP :

**Points restant à traiter :**

- Etape 4 : Mettre en place un comité d'animation
- Etape 5 : Assister à la distribution d'une AMAP voisine
- Etape 7 : S'engager réciproquement entre producteurs et amapiens
  - a/ Etablir un contrat entre le producteur et les amapiens
  - b/ Etablir un contrat d'objectifs avec les amapiens
  - c/ S'engager concrètement dans une relation contractuelle
- Etape 8 : Préparer la session qui démarre.

Etablir un calendrier de production...

## **8/ PROCHAINE REUNION**

La date de la prochaine réunion sera fixée dès lors que Nicolas FAUQUET et Frédéric GUYOT auront finalisé la proposition de contrat. La date sera alors communiquée par mail.